

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUYASTRUC

Séance du 16 avril 2019

Présents : Mrs DEBAT Serge, ALEGRET Christian, PAILHAS Michel, THUILLER Alain, DUCASSE Christophe, IRIGOYEN Bruno, LEGRAND Clément, FERRER Alain, Mmes DUBIE Karine, LEROY Sandrine, BERTHIER Aline

Absente excusée : Mrs MAUPEU Maurice, DHUGUES Jean- Louis

Procuration :

Secrétaire : Mr DUCASSE Christophe

20. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires

Budget principal : vote du budget principal 2019.

Après présentation du budget principal par Monsieur le maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget principal pour 2019.

FONCTIONNEMENT 2019

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET	FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET
011 Charges à caractère Général	107 400,00	002 Excédent de fonctionnement	589 502,00
012 Charges de Personnel	98 500,00	013 Atténuation de charges	
014 Atténuations de produits	37 927,00	042 Opérations d'ordre entre section	
022 Dépenses Imprévues	10 000,00	70 Produits des services	27 851,00
023 Virement section Investissement	665 602,00	73 Impôts et taxes	202 659,00
65 Autres Charges de Gestion	43 800,00	74 Dotations et participations	187 334,00
66 Charges financières	7 500,00	75 Autres produits de gestion	43 215,00
67 Charges exceptionnelles	80 500,00	76 Produits financiers	233,00
042 Chapitre ordre entre section		77 Produits exceptionnels	1 185,00
TOTAL DEPENSES	1051 979,00	TOTAL RECETTES	1 051 979,00
RF-DF = 0 ,00			

INVESTISSEMENT 2019

INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET	INVESTISSEMENTS RECETTES	BUDGET
		002 Solde d'exécution Investissement reporté	
001 Solde d'exécution reporté	232 280,00	021 Virement section de Section Fonctionnement	665 602,00
16 Emprunts et dettes assimilées	50 474,00	040 Opération d'ordre entre section	
020- Dépenses Imprévues	10 000,00	28 Amortissements Immobilisations	750,00
20 Immobilisations incorporelles	5 000,00	10222 FCTVA	39 258,00
		10226 Taxe d'Aménagement	2 589,00
204 Subventions d'équipement versées	43 100,00	1068 Excédent de fonctionnement	
21 Immobilisations corporelles	352 663,00	13 Subvention d'investissement	261 678,00
23 Immobilisations en cours	514 000,00	1641 Emprunts et dettes assimilées	1 000,00
		27 Autres Immobilisation financières	4 360,00
TOTAL DEPENSES	1 207 517,00	TOTAL RECETTES	1 207 517,00

RI - DI = 0,00

21. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires

Budget annexe : vote du budget annexe 2019.

Après présentation du budget annexe par Monsieur le maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget annexe pour 2019.

FONCTIONNEMENT 2019

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET	FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET
011 Charges à caractère Général	12100,00	002 Excédent de fonctionnement	185 061,00
012 Charges de personnel	8 600,00	042 Opération d'ordre entre section	13 946,00
023 Virement section Investissement	209 850,00	70 Produits des services	34 480,00
66 Charges financières	15 000,00	747 Subvention et participation des collectivités territoriales	80 000,00
68 Dotations aux amortissements	37 026,00		
022 Dépenses imprévues	30 911,00		
TOTAL DEPENSES	313 487,00	TOTAL RECETTES	313 487,00

RF-DF = 0 ,00

INVESTISSEMENT 2019

INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET	INVESTISSEMENTS RECETTES	BUDGET
001 Déficit d'investissement reporté	280 745,00	001 Excédent d'investissement reporté	
1641 Remboursement d'emprunts	517 730,00	010 Dotation – fonds divers	
21 Immobilisations corporelles		1068 Excédent de fonctionnement	280 745,00
2111 Terrains nus		021 Virement section de fonctionnement	209 850,00
23 Immobilisations en cours		13 Subvention d'investissement	
2313 Immobilisations en cours de construction		1313 Département	1 500,00
2315 Immobilisations en cours d'installations techniques		13111 Agence de l'eau	269 354,00
		1641 Emprunts	
		040 Opération d'ordre entre section	
		28 Amortissement	37 026,00
TOTAL DEPENSES	798 475,00	TOTAL RECETTES	798 475,00

RI - DI = 0,00

22. Objet de la délibération : 8. Domaines de compétences par thèmes / 8.4 Aménagement du territoire.

Report de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes des coteaux du Val d'Arros.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire explique que la Loi NOTRE impose le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement des communes vers les communautés de communes à compter du 01/01/2020.

La Loi 2018-702 du 03/08/2018 permet aux communes membres de s'opposer à ces transferts dès lors que 25% d'entre elles représentant 20% de la population s'expriment en ce sens avant le 01/07/2019. Dans ce cas le transfert est repoussé jusqu'au 01/01/2026.

Monsieur le Maire propose de se prononcer contre le transfert de la compétence eau et assainissement à compter du 01/01/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFUSE

Le transfert de la compétence eau et assainissement à compter du 01/01/2020 à la communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros.

23. Objet de la délibération : 8. Domaines de compétences par thèmes 8.4 Aménagement du territoire.

Adhésion de la communauté de communes des coteaux du Val d'Arros au syndicat d'aménagement de la Baise et affluents.

Vu l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération D015-2019 de de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros du 20/02/2019 approuvant l'adhésion au syndicat d'aménagement de la Baise et Affluents

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes a décidé d'adhérer au syndicat de la Baïse des Affluents afin d'assumer les missions relatives à la compétence GEMAPI sur le territoire qui le concerne
Considérant qu'une partie du territoire de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros (communes de Bégole, Bernadets-Dessus, Burg et Orioux) est dépendante du bassin versant de la Baïse, et que le Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents a pour objet la gestion collective de l'ensemble des cours d'eau du bassin versant de la Baïse à l'exception du sous-bassin versant de la Gélise,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

L'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents pour l'exercice des compétences du syndicat.

24. Objet de la délibération : Questions diverses

Néant

Séance du 16 avril 2019

7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires

Budget principal : vote du budget principal 2019.

7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires

Budget annexe : vote du budget annexe 2019.

8. Domaines de compétences par thèmes / 8.4 Aménagement du territoire.

Report de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes des coteaux du Val d'Arros.

8. Domaines de compétences par thèmes 8.4 Aménagement du territoire.

Adhésion de la communauté de communes des coteaux du Val d'Arros au syndicat d'aménagement de la Baïse et affluents.

Questions diverses

DEBAT Serge

ALEGRET Christian

BERTHIER Aline

PAILHAS Michel

LEGRAND Clément

THUILLER Alain

DHUGUES Jean-Louis Absent excusé

DUCASSE Christophe

Séance du 16 avril 2019

FERRER Alain

LEROY Sandrine

IRIGOYEN Bruno

MAUPEU Maurice

Absent excusé

DUBIE Karine